

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

Le Président de la République S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 21 juin 2018 de 11 h à 12 h, une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité consacrée aux événements tragiques survenus suite aux pluies diluviennes enregistrées les 18 et 19 juin 2018 à Abidjan et dans plusieurs localités de l'intérieur du pays.

Il ressort du point de situation fait au cours de cette réunion du Conseil National de Sécurité que dans la nuit du 18 au 19 juin 2018, Abidjan et plusieurs localités ont enregistré des pluies d'une intensité exceptionnelle avec des pics de précipitations atteignant 200 mm par endroit ; soit 5 fois le seuil d'alerte rouge.

Les inondations causées par ces pluies ont entraîné de nombreuses pertes en vie humaine et d'importants dégâts matériels, notamment :

- la mort de 20 personnes, dont 18 à Abidjan et 2 à l'intérieur du pays ;
- le déplacement de 136 familles sinistrées ;
- l'inaccessibilité de nombreuses voies de circulation ;
- l'effondrement de plusieurs maisons d'habitation ;
- l'interruption partielle de fourniture d'eau et d'électricité dans plusieurs localités du pays.

A l'issue de la réunion du Conseil National de Sécurité, il a été décidé de mettre à disposition une enveloppe d'urgence de 2 milliards de F CFA pour la réalisation des mesures ci-dessous :

- la mise à disposition sous forme d'assistance financière de 1 000 000 de F CFA à chaque famille ayant enregistré des décès et la prise en charge des

frais liés aux obsèques ;

- une assistance en vivres et non vivres pour les familles déplacées ;
- le pré-positionnement 24 heures/24 de forces mixtes de défense et de sécurité dans chacun des quartiers et sites à risques, pour la sécurité des domiciles et l'assistance en tout genre ;
- la mobilisation de 200 camions et 1650 militaires, gendarmes et policiers pour dégager toutes les rues des gravats et autres déchets charriés par les pluies et assister les populations pour le nettoyage de leurs domiciles ;
- le curage systématique de tous les caniveaux, notamment dans les quartiers immédiatement à risques ;

Le Conseil National de Sécurité a également arrêté les mesures préventives suivantes :

- la destruction des constructions réalisées dans les bassins d'orages et sur les ouvrages de drainage et d'assainissement ;
- le déguerpissement de toutes les personnes vivant dans les zones à risques ;
- le déploiement dans les zones à risque, d'abris comportant toutes les commodités pour accueillir, le cas échéant, les familles en détresse ;
- la mise en place de postes avancés de premiers secours dans tous les quartiers sensibles ;
- l'intensification des actions de sensibilisation et de prévention y compris les alertes météo dans les médias audiovisuels et sur les numéros de téléphonie mobile ;

Face à ce drame, le Président de la République a réitéré ses condoléances aux familles éplorées, exprimé, à nouveau, ses souhaits de prompt rétablissement aux blessés et sa compassion à tous ceux qui ont subi des dégâts matériels.

Le Président de la République, après avoir relevé que la Côte d'Ivoire à l'instar de plusieurs pays dans le monde est sujette aux conséquences néfastes des changements climatiques, a salué le Premier Ministre pour la célérité avec laquelle le Gouvernement a apporté soutien et assistance aux familles en détresse. Il a également félicité les forces de sécurité et de protection civile ainsi que les agents de santé et les nombreux volontaires pour toutes les

actions menées pour soulager les populations affectées.

Le Président de la République a instruit le Premier Ministre à l'effet de prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre diligente du schéma directeur d'assainissement et de drainage du district autonome d'Abidjan, adopté en Conseil des ministres, le 16 mai 2018.

Le Président de la République a lancé un appel aux populations afin qu'elles respectent les consignes de précaution et d'interdiction érigées contre les installations anarchiques d'habitations dans les zones à risques.

Le Président de la République a donné des instructions pour que les décisions du Conseil National de Sécurité de ce jour soient mises en œuvre sans délai.

Fait à Abidjan, le jeudi 21 juin 2018